gouvernement, à mon avis, ne s'est pas encore canadienne des droits ou si le Parlement conentièrement appliqué à résoudre ce problème, et j'estime qu'il aurait dû le faire depuis longtemps. Mes autres observations portent sur le développement des transports aériens, surtout en ce qui a trait au Nord et je les fais dans l'espoir qu'elles recevront la considération qu'elles méritent, pour employer une expression souvent employée par des députés des deux côtés de la Chambre.

M. McMillan: Au sujet de la communication du ministre, monsieur le président, je me permets de dire que j'approuve l'aide à notre industrie de construction maritime. J'espère également que ce seront des bateaux canadiens qui feront le cabotage au Canada, ce qui aidera à créer des emplois. Je ne crois pas que c'est en adoptant un crédit d'un dollar que nous devons aider cette industrie. Je voudrais qu'on l'aide de la bonne manière. Le gouvernement devrait présenter un crédit que nous pourrions adopter. Je crois qu'il pourrait nous présenter ce crédit. S'il n'avait pas assez d'argent, il pourrait nous en redemander et la Chambre se ferait un plaisir de lui en accorder. Je ne crois pas qu'un seul député s'opposerait à pareille mesure. Toute l'affaire ressemble à une supercherie du gouvernement. Le ministre aura un crédit d'un dollar, alors que les dépenses pourront se chiffrer par 40, 50 ou même 100 millions. Nous savons que ces comptes ne sont pas équilibrés actuellement et qu'il veut éviter d'ajouter d'autres dépenses à son budget. Il n'y inscrira qu'un dollar, ce qui est déjà trop pour son budget.

M. Benidickson: Ce procédé annonce des élections.

L'hon. M. Pickersgill: Voilà qui est bien dit.

M. McMillan: A mon avis, c'est empiéter sur les prérogatives du Parlement que d'inscrire au budget un crédit de seulement un dollar pour aller en dépenser des millions par la suite. Qu'advient-il des prérogatives du Parlement? De la Déclaration canadienne des droits? Il ne nous reste pas tellement de droits. S'il s'agissait d'un bill, nous pourrions demander au ministre de la Justice de nous dire ce qu'il en pense. Toutefois, comme il ne s'agit pas d'un bill, nous ne pouvons demander au ministre de la Justice si la présente mesure est conforme à la Déclaration

serve le pouvoir d'adopter des crédits.

Il est une question en particulier dont j'aimerais traiter, monsieur le président. Elle intéresse ma région. Vu que j'y consacrerai probablement dix minutes et qu'il est près de six heures actuellement, puis-je déclarer qu'il est six heures?

(Rapport est fait de l'état de la question.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Pickersgill: Puis-je demander au leader suppléant de la Chambre d'avoir l'obligeance de consigner de nouveau au hansard, afin qu'on puisse s'y reporter facilement la plus grande partie possible du programme du gouvernement pour la semaine prochaine.

L'hon. M. Nowlan: On trouvera à la page 4928 du hansard du 12 mai le programme du gouvernement pour les deux premiers jours de la semaine prochaine. Autant que je sache en ce moment, on n'envisage aucun changement à l'ordre des travaux indiqués pour lundi et mardi. Mercredi, nous reprendrons l'étude des crédits et, au lieu de passer à ceux du ministère des Pêcheries, comme je l'ai donné à entendre hier, je pense que nous poursuivrons l'étude de ceux du ministère des Transports. Ensuite, nous terminerons probablement l'étude des crédits du ministère des Pêcheries, dont nous étions saisis hier.

L'hon. M. Pickersgill: Naturellement, le ministre reconnaît que, mercredi, nous n'aurons pas plus d'une demi-heure environ. Est-ce aussi le programme pour jeudi?

L'hon. M. Nowlan: Oui, c'est le programme. Nous continuerons l'étude des crédits du ministère des Transports mercredi et jeudi, jusqu'à ce que nous l'ayons terminée. Si mon collègue, qui siégera ici lundi, doit être retenu jusqu'à une heure tardive mardi soir par des mesures législatives relatives au transport, il continuera mercredi et jeudi et jusqu'à la fin de l'étude de ses crédits. Nous passerons ensuite aux crédits du ministère des Pêcheries, qui seront suivis de ceux du ministère de la Justice ou du ministère des Mines et des Relevés techniques, je ne sais trop.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité de l'ordre spécial.)